



Litige sur le délai de livraison

Par **micka89_old**, le **22/11/2007** à **17:48**

Que dois-je faire si l'artisan ne répond pas au recommandé de mise en demeure à des travaux qui n'ont toujours pas débutés.

Le devis à été accepté le 23/06/07 avec un délai de livraison 8 semaines .

Nous sommes le 22/11/07. toujours pas de réponse.

Je vous remercie.

Cordialement